

Date : 16/11/2013

Auteur : -

Pêche en mer : Des assises nazairiennes pour qu'on ne vide pas la mer

Saint-Nazaire aura eu le mérite durant deux jours, jeudi et vendredi, d'accueillir la première édition. Les assises nationales des pêches de loisir en mer et de la plaisance auront permis de dresser un état des lieux, de partager les connaissances et d'évoquer le poids économique de la **pêche** de loisir et ses perspectives.



Joël Batteux a ouvert les assises de Saint-Nazaire

C'était à Cinéville. Jean Kieffer, président de la **fédération nationale des pêcheurs plaisanciers et sportifs de France** avait, à ses côtés, les quatre autres signataires de la charte mer pour une **pêche** éco-responsable, la fédération française des **pêcheurs** en mer représentée par Gérard Perrodi, son président national, mais aussi la fédération chasse sous-marine, la fédération française d'études et de sports sous-marins et l'union nationale des associations de navigateurs représentée, là encore, par son président, Alain Garcia.

En l'absence de Frédéric Cuvillier, le ministre délégué chargé des transports, de la mer et de la pêche, c'est Patrice Vermeulen, directeur interrégional de la mer Nord Atlantique qui le représentait. Gérard d'Aboville, président du conseil supérieur de la navigation de plaisance et des sports nautiques, avait aussi effectué le déplacement à Saint-Nazaire tout comme d'autres intervenants à l'image de Christian Monier, président de Ocqueteau (constructeur de bateaux, ndlr) et qui représentait la FIN (fédération des industries nautiques) ou Stéphane Sense, président du GIFAD (groupement des industriels et fabricants d'articles de pêche). L'Ifremer avait aussi délégué pour ces assises Loïc Antoine, attaché à la direction du centre de Brest et d'autres grandes compétences étaient présentes comme Christophe Chassande, directeur-adjoint de la DPMA (Pêche maritime et aquaculture) ou Didier Gascoel, un universitaire d'Agrocampus à Rennes.

Évaluation du site

Ce site, alimenté par une équipe de journalistes, diffuse des articles concernant l'actualité générale en Bretagne et en Pays de la Loire.

Cible
Grand Public

Dynamisme* : 7

* pages nouvelles en moyenne sur une semaine

Joël Batteux, le maire de Saint-Nazaire, ayant ouvert les travaux jeudi matin en présence, notamment, d'Alain Bentaha, conseiller régional et représentant de la CARENE, au demeurant fin connaisseur de la pêche en mer, ce sont les intervenants invités qui se sont succédé à la tribune pour aborder les différents thèmes sachant que la pêche en bateau aura été l'axe autour duquel auront tourné les interrogations.

Un énorme poids économique

La pêche en mer, activité de loisir parmi les plus importantes de notre département, ce n'est pas rien. 1,5 personne par famille française pratique la pêche sous une forme ou une autre en mer (bateau, bord, pêche à pied ou sous-marine). Il y a 2,5 millions de pêcheurs en France métropolitaine et 135 000 dans les DOM-TOM. Mais les sorties sont pauvres, 6 à 10 par an et par pêcheur, chiffre qui s'élève de 10 à 15 quand on parle des territoires en dehors de la métropole. La pêche à pied concerne 72 % des pratiquants de l'hexagone, le bord 33% et le bateau 25%. Il existe entre 335 000 et 500 000 bateaux en France pour 20 000 dans les DOM-TOM.

Voici les chiffres de la dernière enquête BVA. Le prélèvement de poissons se situe entre 15 000 et 25 000 tonnes par an. 15 000, c'est le prélèvement d'un thonier sennear tropical sur une année dira Loïc Antoine, de l'Ifremer. La pêche de loisir représente donc entre 1 % et 3 % du prélèvement. Par contre, elle a une grande importance. **« Le poids économique de la pêche de plaisance est du même ordre de grandeur que celui de la pêche professionnelle, sachant que chez les pros, il y a beaucoup de subventions »**, ajoutera le délégué de l'Ifremer. La pêche récréative c'est aussi entre 3100 et 8300 tonnes de prélèvement en coquillages, une fourchette très large car difficile à quantifier, 1 600 tonnes de crustacés et 1 000 tonnes de céphalopodes.

C'est, surtout, plus de 2 milliards d'euros de dépenses globales annuelles liées à ces activités. La pêche en mer, avec la plongée, les bateaux, c'est 4 milliards d'euros de dépenses dont 45 % de taxes qui vont directement dans la casse de l'État ou des collectivités.

Être écouté

Dès lors, les représentants de la pêche en mer souhaitent être écoutés. Les **« clignotants sont au rouge »** dira Gérard d'Aboville. Effectivement, l'âge des plaisanciers augmente. On reparle du permis de pêche en mer, une **« fausse bonne idée »** soulevée par Geneviève Gaillard, députée des Deux-Sèvres, département marin, comme tout le monde le sait... Cette même élue l'évoque comme une source de revenus. **«Ce n'est pas bon car cela va être perçu comme une taxe de plus. Ce n'est pas le moment »**, dira l'ancien auteur de la traversée de l'Atlantique à la rame.

Des milliers d'emplois

La pêche en mer tire vers le haut tout le secteur. La pêche en eau douce est en chute. Les propos de Stéphane Sense, le patron de GIFAD, les fabricants de matériel. Cela représente 850 millions d'euros et des milliers d'emplois. On le ressent au niveau des bateaux. Christian Monier, représentant la FIN, apportera des chiffres. 95 % des possesseurs d'un bateau pêchent un jour ou l'autre et 35 % le font de manière permanente. 5 070 entreprises sont liées à cette activité de construction nautique en France mais de manière très disparate. Cela représente 4,6 milliards d'euros de chiffres d'affaires dont 68 % tournés directement vers l'exportation. Remarquable.

Fragilité

Seulement, tout ceci est fragile. Et ce petit monde est truffé d'incohérences. Un bar est maillé à 42 cm pour les pêcheurs récréatifs et à 36 cm pour les professionnels. Cherchez l'erreur...

A Saint-Nazaire, les signataires de la charte ont émis des vœux, un repos biologique, pour le bar notamment, la protection des frayères, la protection d'une bande côtière étendue à 6 milles avec interdiction de toute pêche intensive dans cette zone, la multiplication des récifs artificiels, une maille égale pour le bar à 42 cm pour tous, amateurs et pros, maille souhaitée à 50 cm voire 60 cm pour le maigre alors qu'elle est seulement de 30 cm pour les professionnels... Beaucoup d'autres souhaités ont été émis concernant notamment les prélèvements de thons rouges, une des rares espèces en augmentation.

Dégradation de l'habitat

Car, pour le reste, ce n'est pas brillant. « **L'état halieutique européen se porte mal. La biomasse a été divisée par dix en un siècle** », dira Didier Gascoel. « **Mais les choses changent. La pression de pêche a été divisée par deux depuis quelques années. On est passé de 80% de stocks en surpêche à 35% environ. Mais les stocks ne remontent pas forcément pour autant**, ajoutera cet universitaire. **Car il n'y a pas que la surpêche, mais aussi la dégradation de l'habitat** ».

Il y a encore beaucoup de travail à réaliser. Christophe Chassande a refroidi l'assemblée en tentant de répondre aux interrogations. Évoquer la comparaison des tailles entre amateurs et pros « **n'est pas une nécessité absolue** ». La France défend la mise sous TAC (tonnage autorisé de captures) bien qu'abandonnée par la plupart des autres états membres. La protection de la bande côtière « est un sujet délicat ». Pour le thon rouge « **c'est prématuré** ». Bref, l'Europe est là, et la pêche récréative n'est pas forcément une priorité.

Les choses avancent

Saint-Nazaire aura eu le mérite de faire avancer les choses. « **Vous avez clairement posé les enjeux des premières assises de la pêche de loisir en mer et de la plaisance, fixé un cap clair en rappelant les valeurs auxquelles nous tenons tous** », dira Alain Bentaha dans son discours de clôture, ajoutant : « **il faut maintenant consolider cet acquis pour qu'il s'inscrive dans le temps, pour qu'il devienne un rendez-vous incontournable** ». La solidarité affichée par les cinq fédérations est sans doute la seule certitude de ces assises. Elles connaîtront une suite. Heureusement.